

[Mis à jour le 8 septembre 2016 à 9h42]

Rentrée scolaire 2016: une grève pour assouplir la réforme ?

RENTREE SCOLAIRE - La rentrée scolaire 2016 a eu lieu. Un retour à l'école sous le signe de la frustration pour moult enseignants, dont certains se mettent en grève ce jeudi...



Une grève à valeur de test ? A l'heure de la mise en œuvre, en cette rentrée scolaire 2016, des réformes du collège et de la primaire, plusieurs syndicats avaient appelé à la grève qui se tient ce jeudi 8 septembre. En cause, le malaise des enseignants face à ce qui est vécu comme un affaiblissement des apprentissages fondamentaux, et des nouveaux programmes jugés bien trop flous. Le hic : les cinq grèves organisées depuis 2015 ont modérément mobilisé les enseignants. Interrogé par le Figaro, le spécialiste des mouvements syndicaux enseignants André D. Robert parle d'un "pari risqué" : "Les professeurs ont la tête ailleurs. Ils sont dans la préparation de leurs cours, ils prennent leurs marques avec leurs élèves." Mais, ajoute-t-il, "l'intersyndicale ne se fait guère d'illusions. Ce qu'ils souhaitent c'est un desserrement de l'étreinte et une possibilité d'assouplir l'application de la réforme".

Rentrée scolaire 2016

Cette année, la rentrée scolaire pour les élèves du primaire et du secondaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre 2016. La majorité des enseignants retrouvent, eux, le chemin de l'école un jour plus tôt, le mercredi 31 août. Quant aux universités et autres établissements supérieurs, ils établissent généralement leur propre calendrier.

L'année 2016 marque en tout cas la dernière rentrée scolaire du quinquennat actuel.

Zoom - Les enseignants, prêts aux nouveaux programmes ?

Les enseignants ont passé une bonne partie de leur été à se familiariser avec les nouveaux programmes, du CP jusqu'à la 3^{ème}. Et ils ne sont pas que critiques sur le sujet : ces programmes sont "intéressants, avec un esprit qui permet aux élèves d'être beaucoup plus dans la recherche et moins dans l'automatisation", reconnaissait fin août 2016 la secrétaire générale du syndicat SNUipp, Francette Popineau. Pour autant, les syndicats contredisent l'Education nationale en se plaignant d'un manque voire d'une absence de formation des enseignants à ces nouveaux programmes. "Il n'y a que sept départements, à notre connaissance, qui ont fait l'effort de former les enseignants pour s'appropriier ces nouveaux programmes" regrette ainsi Francette Popineau.

Question calendrier, la reprise des cours se situe la plupart du temps entre la mi-septembre et la mi-octobre dans le supérieur. L'année scolaire 2015-2016 a été marquée par des changements sur les zones de vacances scolaires concernant les écoles, collèges et lycées, pour cause de réforme territoriale. Le ministère de l'Education nationale a ainsi décidé d'un calendrier triennal concernant les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Parmi les principes retenus pour le choix de date des rentrées scolaires, le premier concerne la rentrée : **elle a lieu au plus tôt le 1^{er} septembre, mais peut être repoussée de quelques jours si un week-end se présente immédiatement après cette date.** Ainsi, en 2016, la date de la rentrée est fixée au 1^{er} septembre : l'an dernier, elle "tombait" un lundi et cette année, la rentrée

2016 a lieu un jeudi. En revanche, elle a été repoussée au lundi 4 septembre pour la rentrée 2017 : cette date permet aux familles et à l'industrie touristique de bénéficier d'un dernier week-end avant la reprise.

La rentrée des classes 2016 aura par ailleurs lieu sous le signe de la sécurité. Dans le contexte des menaces terroristes et des récents attentats, le gouvernement a détaillé des mesures de sécurité qui entrent en vigueur dans les semaines à venir au sein des 64 000 établissements scolaires de l'Hexagone. Parmi elles, la mobilisation de plus de 3000 réservistes de la gendarmerie nationale, plus d'exercices de simulation d'attentats et une formation aux gestes de premiers secours pour tous les collégiens en classe de 3ème.

Allocation de rentrée scolaire (CAF)

A partir du jeudi 18 août et jusqu'à novembre, **2,8 millions de familles reçoivent cette année l'allocation annuelle de rentrée scolaire (ARS) 2016**, selon le ministère des Affaires sociales (plus de renseignements sur [Droit-Finances](#)). Organisé par les caisses d'allocation familiale (CAF), son versement concerne toutes les familles dont au moins l'un des enfants, âgé de 6 à 18 ans, est scolarisé en 2016-2017. Et dont les revenus ne dépassent pas un certain montant (voir ci-dessous). Chaque année, trois millions de familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), souvent appelée "prime de rentrée". Créée en 1974 pour aider les foyers à passer ce cap difficile pour les finances personnelles, l'ARS a théoriquement pour objectif d'aider à l'achat de fournitures scolaires ou de vêtements. L'attribution de la prime de rentrée est liée aux revenus des parents, qui ne doivent pas dépasser, en montant de revenu net imposable, dans le foyer et au titre de l'année 2014, les plafonds suivants :

- 24 404 euros pour 1 enfant
- 30 036 euros pour 2 enfants
- 35 668 euros pour 3 enfants
- + 5 632 euros par enfant supplémentaire

Une aide dégressive peut être accordée à des familles dont les revenus sont légèrement supérieurs à ces plafonds. Légèrement revalorisée pour la rentrée 2016-2017, l'ARS s'élève à :

- 363 euros pour un enfant de 6 à 10 ans (dans l'année de ses 6 ans ou de ses 10 ans, pour un enfant situé aux extrémités de la tranche d'âge)
- 383,03 euros pour un enfant de 11 à 14 ans
- 396,30 euros pour un enfant de 15 à 18 ans

Les montants de l'ARS sont restés stables depuis 2015. En 2012, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avait revalorisé l'ARS de 25 %. Afin d'obtenir ces aides pour la première fois (premier enfant), il est nécessaire de faire une déclaration de situation et de revenu auprès de votre CAF. **Lorsque la famille a déjà bénéficié de l'ARS, la déclaration de revenus annuelle avec enfants à charge suffit pour toucher l'aide.**

Les nouveautés de la rentrée

C'est une information importante : la réforme du collège entre en vigueur à la rentrée 2016. C'est cette réforme qui suscite le plus de mécontentement auprès des

enseignants. Plusieurs grèves de profs et de parents d'élèves ont marqué le calendrier scolaire 2015-2016, et plusieurs syndicats ont lancé des journées de manifestations nationales. Lors de la rentrée 2015 déjà, des changements se sont mis en place au collège, avec une application définitive de la réforme des ZEP, ou encore l'inscription aux programmes de tous les élèves du CP jusqu'à la terminale de l'enseignement moral et civique. La rentrée 2016 n'est pourtant pas une rentrée comme les autres : le monde de l'édition est cette fois confronté à des changements de programmes simultanés pour toutes les disciplines et toutes les classes (du CP à la 3e). Bref, les éditeurs de manuels scolaires ont eu du pain sur la planche, avec l'impression d'autour de 11 millions de manuels rénovés à destination des collégiens, environ 16 millions du côté des écoliers !

Mais le collège n'est pas le seul concerné par des nouveautés. De nombreuses réformes éducatives du quinquennat entrent en vigueur en cette rentrée, à huit mois de la Présidentielle. L'école primaire, déjà théâtre de la réforme (contestée) des rythmes scolaires aux rentrées 2013 et 2014, va aussi vivre certains changements dès ce 1er septembre 2016. L'arrivée d'un **nouveau socle commun**, ce "programme des programmes" qui définit ce que tout élève doit savoir et maîtriser à 16 ans, va servir de référence dès le CP. Ses cinq domaines sont : les langages pour penser et communiquer (langue française, vivantes étrangères, langages des arts...), les méthodes et outils pour apprendre (outils numériques, projets individuels et collectifs...), la formation de la personne et du citoyen (valeurs fondamentales et principes de la Constitution...), les systèmes naturels et les systèmes techniques (fondements de la culture scientifique et technologique...) et les représentations du monde et de l'activité humaine (conscience de l'espace géographique et du temps historique...). Une obligation de résultat pour l'école, un "nivellement par le bas" pour les détracteurs.

Les nouveaux programmes concernent également toutes les classes et toutes les matières du CP à la 3ème, et ils seront appliqués cette année, avec un an de retard sur l'objectif initial. Auparavant annuels, les programmes sont dorénavant conçus à l'échelle des cycles de trois ans (CP-CE2 ; CM1-6e ; 5e-3e). Ainsi, les élèves auront à chaque fois trois ans pour assimiler les savoirs d'un cycle. Exemple de nouvelle donne pour le programme, le code informatique sera enseigné dès le CE1. Elaborés par le Conseil supérieur des programmes (CSP) en concertation avec les enseignants, ils se veulent plus pragmatiques mais aussi cohérents entre disciplines. Des bilans de compétence interviennent à présent à chaque fin de cycle scolaire. Le premier aura donc lieu en fin de CE2. Les niveaux possibles de maîtrise des champs d'apprentissage du socle sont au nombre de trois. En outre, un livret scolaire unique numérique (LSUN) est mis en place, accessible en ligne du CP à la 3e, tandis qu'un exemplaire papier existera toujours.

Le détail sur la réforme du collège

Pour sa part, la réforme du collège 2016 comporte plusieurs volets concrets :

- **Des temps par petits groupes** - Via la création de 4 000 postes d'enseignants, permettre davantage d'interactions enseignants/élèves.
- **Un enseignement des langues vivantes renforcé** - Une LV1 (Langue vivante 1) enseignée dès le CP ; la LV2 dès la classe de 5e. Mais aussi un enseignement de LV2 augmenté de 25% pour chaque élève de collège.
- **Des temps d'accompagnement individualisés pour chaque élève** - 3 heures par semaine en 6e puis 1 heure hebdomadaire minimum en 5e-4e-3e. Objectif : vérifier la maîtrise des savoirs fondamentaux de chacun des collégiens.
- **Un enseignement du latin et du grec "préservé"** - Les bases du latin enseignées en 5e-4e-3e pour tous les élèves au sein du cours de Français ; les "Langues et cultures

de l'Antiquité" qui forment l'un des 8 EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires) et des heures de complément spécial langues anciennes.

- **Les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) :** apprendre à travailler en équipe ou à s'exprimer à l'oral, à utiliser les outils numériques tout en gardant un esprit critique... Pour les collégiens de 2016-2017, acquérir des compétences en phase avec le monde actuel fera également partie des priorités. Mais la **grande nouveauté de la réforme du collège, ce sont surtout les "enseignements pratiques interdisciplinaires" ou EPI**, genre de pédagogie de projet élaborée pour "révolutionner les pratiques" des professeurs et lutter contre "l'ennui" chez les élèves, dicit la ministre de l'Education Najat Vallaud-Belkacem. Le site de son ministère les décrit lui comme des réalisations concrètes à la fois individuelles et collectives, à même d'aider les collégiens à mieux appréhender et maîtriser les savoirs.

Les adolescents devront a priori suivre au moins deux EPI par an à partir de la 5e, pendant 2 à 3 heures par semaine. Huit thématiques doivent servir de base à l'élaboration de projets transdisciplinaires par les établissements. Parmi elles, la citoyenneté, le développement durable, ou encore les arts-plastiques. De quoi mener des projets croisés autour de "l'astronomie" (maths + physique + grec), ou encore "la littérature et les régimes totalitaires" (français + histoire) etc.

Le hic : à quelques semaines de la rentrée, les EPI tardent à se mettre en place dans nombre d'établissements. Et les temps de réunion pour les élaborer dans l'année ne sont pas toujours compris au programme. En outre, pour ceux qui critiquent la réforme, les EPI, intégrés aux enseignements obligatoires, risquent de priver les collégiens d'heures de français, mathématiques, histoire-géo... La pertinence des projets est également remise en cause, avec un exemple d'EPI mi- français mi-SVT souvent cité : "Mme Bovary mangeait-elle équilibré?" (EPI cité en proposition par l'administration lors d'une formation spéciale réforme du collège, relève le Figaro). Enfin, l'initiative pourrait s'avérer d'autant plus chronophage pour des enseignants déjà confrontés à l'arrivée des nouveaux programmes scolaires.

- **Un nouveau brevet :** le nouveau diplôme national du brevet sera mis en œuvre dès l'année scolaire 2016-2017. Il comprend encore une série générale et une série professionnelle. Du contrôle continu, et des épreuves écrites comme orales, restent également au programme. Le contrôle continu s'axera toutefois davantage sur le nouveau socle commun (de connaissances, de compétences et de cultures) que sur les disciplines en elles-mêmes. Par ailleurs, **trois nouvelles épreuves sont au programme pour les candidats :** deux écrits et un oral. Le premier écrit mêle les programmes de français, d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique. Un deuxième écrit comprend les mathématiques, la physique-chimie et les sciences et vie de la terre et technologie. Enfin, l'épreuve orale se matérialise en une présentation des projets menés dans le cadre des nouveaux Enseignements pratiques interdisciplinaires ou de l'un des parcours éducatifs (citoyen, avenir, éducation artistique et culturelle). Ils pourront être soutenus individuellement ou en groupe de deux ou trois.

SOURCE: <http://www.linternaute.com/actualite/education/1243286-rentree-scolaire-2016-des-horaires-a-l-envers-au-college-jeudi-8-septembre-2016/>